

Formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation en centre.

### Modalités d'accès

> Etre titulaire d'un BAC PRO ou d'un Brevet Professionnel de niveau 4 en Aménagements Paysagers

> Trouver une entreprise pour la durée du cycle de formation (1 an)

Retourner le dossier de candidature fourni par le CFA intégralement complété (parties famille + entreprise) en y joignant les copies des bulletins de notes (voir modalités détaillées sur la 1ère page du dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

### Conditions d'Admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage d'un an dans le secteur privé avec une entreprise paysagiste de taille diverse ou dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.



### Apprentissage et handicap

Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

### Débouchés et poursuites d'études

#### CS CP (Constructions Paysagères)



#### Insertion professionnelle

Salarié dans une entreprise publique ou privée du paysage ou du BTP intégrant cette activité



#### Poursuite d'études

BTSA Aménagements Paysagers



### L'ouvrier qualifié spécialisé en conduite de chantier de constructions paysagères :

- **est polyvalent** et peut aussi être amené à assurer des tâches d'entretien d'aménagements paysagers
- **exerce son activité sous la responsabilité du chef d'entreprise**, éventuellement, en fonction de la taille et de l'organisation de l'entreprise sous la responsabilité du chef de chantier et/ou du chef d'équipe
- **exerce son activité principalement sur les chantiers**. Il est donc au contact direct avec le client ou les usagers et est à même de leur expliquer le déroulement du chantier, de les conseiller, de leur suggérer un aménagement complémentaire
- **occupe en général le poste de chef d'équipe ou d'adjoint au chef d'équipe** ; la fonction de chef d'équipe nécessite toutefois de maîtriser les techniques des espaces verts ainsi que de savoir manager et motiver une équipe ainsi que de savoir gérer et organiser un chantier au sens technique et économique.

Le titulaire du certificat de spécialisation option Constructions Paysagères est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il réalise des travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrains (il est au minimum titulaire du permis et d'un CACES), des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) et les travaux de constructions paysagères.
- Il réalise les travaux de constructions paysagères
- Il participe à l'organisation des chantiers de constructions paysagères.
- Il peut assurer l'encadrement d'une équipe, dans le cadre de la réalisation d'un chantier de constructions paysagères.
- Il conseille le client et il communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise.
- Il participe au bilan technico-économique du chantier.

### Organisation de l'enseignement

**Le Certificat de Spécialisation se déroule sur 1 an et comporte 14 semaines de formation en centre.**

**La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.**

### Architecture de la formation

La formation est construite sous forme d'**Unités Capitalisables (UC)**.

Elle Comporte :

> 4 UC professionnelles (**UCP**)

Chaque UC correspond à un bloc de compétence (voir détail ci-contre)



## Référentiel

**UCP1 : Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur**

Ce bloc vise à :

- utiliser les documents contractuels du chantier
- préparer la mise en œuvre des constructions du chantier
- utiliser les engins mécanisés pour réaliser les travaux de terrassement pour la mise en forme du terrain et la mise en place des matériaux

**UCP2 : Réaliser les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur**

Ce bloc vise à :

- mettre en place les réseaux d'irrigation
- mettre en place les réseaux de drainage et d'assainissement d'eau pluviale
- mettre en place le réseau électrique sous le contrôle de l'électricien

**UCP3 : Réaliser les travaux de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur**

Ce bloc vise à :

- réaliser les soutènements, les murets et les escaliers paysagers, maçonnés et non maçonnés
- réaliser les allées et les circulations
- mettre en place les bassins, cascades et pièces d'eau
- poser les accessoires de jardin : pergolas, claustras, caillebotis, clôtures, mobilier d'aires de détente et de loisir...

**UCP4 : Organiser un chantier de constructions paysagères en regard du cahier des charges et dans le respect de la réglementation en vigueur**

Ce bloc vise à :

- adapter l'organisation du chantier au cahier des charges
- contrôler les travaux en regard du cahier des charges
- encadrer les personnels du chantier
- assurer la relation client entreprise

## Programmation de la formation en centre

### ***Période 1 : automne (4 semaines sur OCT-NOV)***

- Semaine 1 : Gestion de chantier développement durable
- Semaine 2 : Agroéquipement (machinisme)
- Semaine 3 : Conception Topographie
- Semaine 4 : Agroéquipement (habilitations CACES et AIPR) + Evaluation UCP1 (CACES)

### ***Période 2 : hiver (3 semaines sur JAN-FEV)***

- Semaine 5 : Electricité
- Semaine 6 : Métal
- Semaine 7 : Maçonnerie : découverte des matériaux et des techniques)

### ***Période 3 : début printemps (3 semaines sur MAR-AVR)***

- Semaine 8 : Maçonnerie : pavage, dallage, pierres sèches, fondations
- Semaine 9 : Bois
- Semaine 10 : Maçonnerie : Revêtements de surface - Profils matériaux - Traitement des eaux de pluie - Bordures caniveaux + Evaluation UCP1&UCP4 (en amont du chantier : topo / conception / gestion de chantier / DD et éco d'entreprise)

### ***Période 4 : fin printemps – début été (4 semaines sur MAI-JUIN-JUIL)***

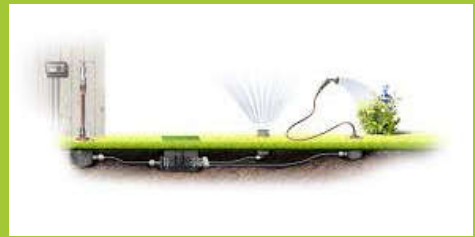
- Semaine 11 : Maçonnerie : Murets – Escaliers - Clôtures
- Semaine 12 : Arrosage
- Semaine 13 : Bassins
- Semaine 14 : Finalisation et entretien des chantiers réalisés semaines 5 à 13 avec carnet de bord + Evaluation UCP2&UCP3

# CS

CP

Certificat de Spécialisation

Option : Constructions Paysagères



Obtention de la certification

CS CP (constructions Paysagères)

Pas d'examen final



Contrôle en cours de formation

(Evaluation des compétences qui composent les 4 Unités Capitalisables à valider)



*Le CS est délivré dès lors que toutes les UC qui le constituent sont obtenues.*